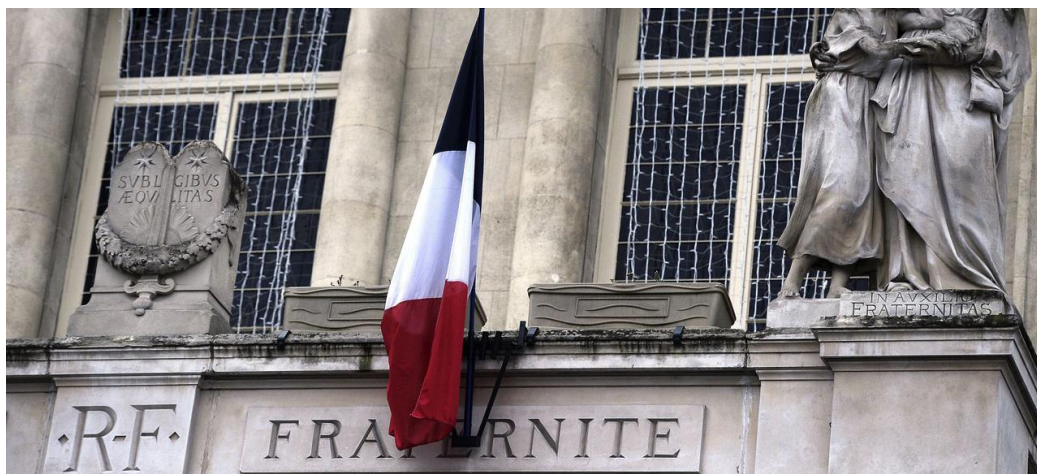


Ces communes qui paient leurs fonctionnaires pour venir travailler



Par Hayat Gazzane

Mis à jour le 14/10/2015 à 06h56 | Publié le 13/10/2015 à 12h50

La ville de Florensac a réussi à diviser le taux d'absentéisme de ses employés municipaux par cinq depuis la mise en place d'une gratification de 50 euros par mois. Elle n'est pas la seule à avoir opté pour cette solution.

Lutter contre l'absentéisme des agents municipaux à tout prix. C'est ce qu'ont décidé de faire plusieurs communes, à l'heure où les dotations de l'État se font plus rares. Le maire socialiste de Florensac, Vincent Gaudy, affirme avoir trouvé une solution efficace: verser une prime à ses 48 agents pour les inciter à venir travailler. Ainsi, depuis 2012, chacun d'entre eux touche, en plus de son salaire, un bonus de 50 euros par mois, soit 600 euros par an, à condition de répondre présent toute l'année.

«Lorsque j'ai été élu en 2008, j'ai dû faire face à un absentéisme galopant qui atteignait 18%. J'ai au départ choisi de retirer, pour les absents, la prime qui était versée à tous les agents. Mais cela était trop pénalisant. J'ai donc opté pour une méthode plus incitative. Hormis le droit de grève, aucune absence n'est tolérée. C'est strict», explique Vincent Gaudy au *Figaro*. En effet, à la première absence - même pour une demi-journée - la prime mensuelle s'évapore. Aucune exception à cette règle, ni pour un congé maladie court ou long, ni pour un

enfant malade... Cette stratégie a un coût pour la ville - 23.000 euros sur un an - mais elle se montre très efficace selon le maire. «Je suis tombé à moins de 4% d'absentéisme ces deux dernières années. Le bénéfice net pour la ville est de 180.000 euros, soit six employés équivalent temps plein», précise-t-il.

Ce dernier assure que cette prime «récompense l'atteinte des objectifs, comme dans le privé», et permet «un service de qualité». Vincent Gaudy réfute les accusations de dépenses inutiles: «il faut savoir que l'on parle de très petits salaires. Et 50 euros par mois, ce n'est pas la gabegie», tranche-t-il.

Cette petite commune de 5000 habitants n'est en tout cas pas la seule à avoir instauré une prime de présentéisme. Dans d'autres municipalités, elle prend la forme d'une «prime d'assiduité» dont le montant varie en fonction des absences des agents. Aux Ulis par exemple, elle s'établit à 150 euros par an. À Bondy, elle varie de 300 à 500 euros annuel. «J'assume pleinement l'instauration de cette prime incitative. Il est devenu une habitude chez certains agents de se mettre en arrêt de travail jusqu'à trois mois parfois», indiquait cet été au *Parisien* Sylvine Thomassin, maire de la ville. La communauté de communes du Pays de Douarnenez l'avait instauré dès 2003 pour un montant de 180 euros par an. «Les petits arrêts sont devenus nettement plus rares», confiait à l'époque au *Figaro* François Doublet, directeur de cette collectivité locale.

Pour les communes, l'enjeu est crucial: le taux d'absentéisme dans les collectivités territoriales a augmenté de 18% depuis cinq ans, souligne Sofaxis dans une récente étude. L'an dernier, 42% des agents ont été absents au moins une fois et la durée moyenne de leurs absences s'élevait à 37 jours, toutes natures d'arrêt confondues. Le coût est élevé: 1921 euros par agent. L'impact sur les finances d'une commune de 220 employés atteint 380.757 euros (hors congés maternité). Il grimpe à plus de 6 millions d'euros pour une région qui compte 3500 agents. Sans compter les coûts indirects: dégradation de la qualité du service rendu à l'usager, sollicitation des équipes présentes, augmentation de la charge de gestion et de suivi des absences...

Pas sûr toutefois que la Cour des comptes valide la mise en place d'une prime pour motiver les agents des collectivités territoriales. Bien qu'elle dénonce, dans son dernier rapport, des «surcoûts importants» résultant d'«une lutte insuffisante contre l'absentéisme», cette dernière réitère son appel à des économies de fonctionnement. La masse salariale représente 35% de ces dépenses dans les collectivités et constitue à ce titre «un gisement potentiel important d'économie», selon les Sages de la rue Cambon.